



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Collectivités Locales
et du Cadre de Vie
Bureau du Cadre de Vie
affaire suivie par :
F Gineste
APdocobCapcirCarlitCampcardos.o
dt
Tél. : 04.68.51.68.49
Fax : 04.68.35.56.84
françoise.gineste-rakba
@pyrenees-orientales.
pref.gouv.fr

Perpignan, le **03 DEC. 2009**

Arrêté préfectoral n° 2009 337 - 14
portant approbation du document d'objectifs (DOCOB)
des sites NATURA 2000 FR9101471 et FR9112024
« Capcir Carlit Campcardos »
Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
et Zone de Protection Spéciale (ZPS)

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, modifiée, concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- VU la directive n°92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L414-1 à L414-7 ;
- VU le Code de l'Environnement et notamment les articles R414-1 à R414-24 relatifs à la gestion des sites NATURA 2000 ;
- VU la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos Zone de Protection Spéciale FR 9112024 ;
- VU la décision de la Commission Européenne en date du 22 décembre 2003 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire de la région biogéographique « alpine » dans laquelle figure le site Natura 2000 FR9101474 « Massif Capcir-Carlit-Campcardos » ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2142/2006 du 1er juin 2006 portant composition du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Capcir-Carlit-Campcardos » ;
- VU les travaux du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Capcir-Carlit-Campcardos » et notamment ses réunions des 26/06/06, 01/02/07, 24/10/08, 23/01/09 et 16/10/09 ;
- VU le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 16 octobre 2009 validant le document d'objectifs (docob) des sites Natura 2000 FR9101471 et FR9112024 « Capcir-Carlit-Campcardos » ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒ Standard 04.68.51.68.86
 ⇒ D.C.L.C.V. 04.68.51.68.00

Renseignements : ⇒ Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
 ⇒ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

CONSIDERANT que ledit docob devrait permettre d'atteindre les objectifs qui ont présidé à la création des sites Natura 2000 « Capcir-Carlit-Campcardos »;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le document d'objectifs des sites Natura FR9101471 et FR9112024 « Capcir-Carlit-campcardos », annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 :

Le document d'objectifs des sites Natura FR9101471 et FR9112024 « Capcir-Carlit-campcardos » est tenu à disposition du public dans les mairies des communes suivantes :

ANGOUSTRINE-VILLENEUVE LES ESCALDES – BOLQUÈRE – DORRES –
ENVEITG – FONT ROMEU ODEILLO VIA – FONTRABIOUSE – FORMIGUÈRES –
LA LLAGONNE – LATOUR DE CAROL – LES ANGLES – MATEMALE – PORTA –
PORTÉ PUYMORENS – PUYVALADOR – TARGASSONNE

ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales, à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture des Pyrénées-Orientales, Direction Départementale des Territoires et de la Mer à/c du 1er janvier 2010 et à la Direction Régionale de l'Environnement du Languedoc-Roussillon.

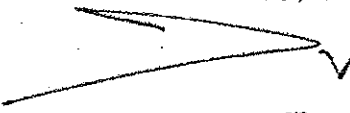
Article 3 :

En fonction des résultats de l'évaluation périodique du document d'objectifs, il pourra faire l'objet de modifications après validation par le comité de pilotage des sites.

Article 4 :

M le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de Prades, Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, Monsieur le Directeur Départemental de l'Environnement et de l'Agriculture, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont une copie sera adressée à chacun des membres du comité de pilotage.

LE PRÉFET,


Jean-François DELAGE